

Publication selon l'art. 9 de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS) du 2 novembre 2022

Les sociétés et personnes suivantes projettent la réalisation d'investissements à caractère agricole :

- 19 Sauma Chèvre-Chambaz, p.a. Bernard Chèvre, chemin de la Majaire 2, 1535 Combremont-le-Grand
(achat de machines)
- 2) Sauma Mézières, p.a. François Gilliéron, La Praz, route des Cullayes 9, 1083 Mézières
(achat de machines)
- 3) Société coopérative, Groupe agricole de Pampigny et environs, p.a. Eddy Rayroux, route de Sévery 3 bis, 1116 Cottens
(achat de machines)
- 4) Sauma Forestier et BIOLAT Sàrl - Gallandat, p.a. Kevin Forestier, route d'Ogens 8, 1410 Thierrens
(achat de machines)
- 5) Société coopérative du Séchoir à herbe de la Plaine de l'Orbe, chemin des Pâquerets 1, 1350 Orbe
(agrandissement du séchoir)

Considérant leur utilité pour l'agriculture, ces investissements pourraient bénéficier de prêts accordés par le Fonds d'investissements agricoles (art. 30 OAS).

Publication selon l'art. 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998

- 6) Gilbert et Clément Magnin projettent l'agrandissement d'une stabulation libre sur le territoire du Chenit. L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir

Considérant son utilité pour l'agriculture, cet investissement pourrait bénéficier de subventions à titre des améliorations structurelles.

Les observations ou oppositions que suscitent ces projets doivent être adressées à l'Office de crédit agricole, Av. des Jordils 3, case postale 1080, 1001 Lausanne, du mardi 12 mars 2024 au mercredi 10 avril 2024.

Office de crédit agricole